



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le trente septembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DEROIN Jennifer -
Mme HARANG Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : MISE A JOUR DU PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE).

Vu la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Décret n° 86-197 du 6 février 1986 relatif au transfert de compétences aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

Vu la Circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Considérant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Eure, dont le projet a été approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,

Considérant que ce PDIPR comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, approuve la rectification ci-après du nom du « Chemin Départemental n° 22 dit de Honfleur à L'Aigle » inscrit au PDIPR de l'Eure par délibération du Conseil Municipal en date du 21/10/1994, en le renommant ce jour, et ce conformément aux données cadastrales :
« Chemin Rural n° 2 dit de L'Aigle (Orne) à Honfleur (Calvados) ».

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément à la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, au Décret n° 86-197 du 6 février 1986 et à la Circulaire du 30 août 1988 relative aux PDIPR :

- à ne pas l'aliéner,
- à lui conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter son éventuel balisage et faire assurer son entretien par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de sa compétence supplémentaire
« 5/ Autres voies : chemins de randonnée et voies vertes »

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

Rendu Exécutoire après Dépôt



en Préfecture
le 03 OCT. 2022
et Publication ou Notification
du

le Maire

